

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

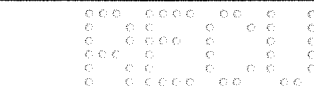
En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015



de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget annexe « Parc d'Activités Saint-Maur », dans lequel sont repris les résultats de l'exercice 2014, soit en section d'investissement (déficit) à l'article D 001 : 297 600 €.

Il rappelle que l'objet de ce budget annexe est d'individualiser les opérations de cessions de terrains issus de la division de la parcelle AK213.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

AK 268 : 1 488 m² pour 297 600 €
AK 270 : 850 m² pour 170 000 €

N° 2015/054

BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET ANNEXE « PARC SAINT-MAUR »

La parcelle AK 270 a fait l'objet d'une cession en 2013, seule demeure donc au budget la parcelle AK 268.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 595 200 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 595 200 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 297 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2015 : budget annexe « Parc Saint-Maur » à **LA MAJORITE - 27 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE

